

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 septembre 2024 à 20 h sur convocation ordinaire du 27/08/2024,

Présents

Mme SCHNEIDER Régine
Mrs BLOT Georges, BORELA Francis, DELAPORTE Clément, JOUBERT Roger,
MORET Florent, ORDITZ Mickaël et WEBER Jean-Paul.

Absente excusée

Mme TONNETTE Corinne

A l'ouverture de la séance, un Conseiller demande le huit clos.

Il est proposé de voter à bulletin secret ou à main levée.

La main levée a été retenue.

Le huit clos a été voté à la majorité absolue.

1/ NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Francis BORELA a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ APPROBATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 22 juillet 2024 a été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité.

M. Clément DELAPORTE demande l'inscription d'un point nouveau à l'ordre du jour concernant la ferme du Renard Moulin..

Le Conseil accepte.

Ce point sera examiné après les questions déjà inscrites à l'ordre du jour.

3/ RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA CC2T

Courant août, la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) nous a fait parvenir un exemplaire papier du rapport d'activités 2023.

Il est possible de consulter sa version interactive en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.calameo.com/read/005419217ddadc002dc7e>

La note de synthèse de ce rapport est présentée au Conseil Municipal.

4/ TRAVAUX COMMUNE DE LANEUEVILLE

1/ Travaux rue Basse - rue Haute

Délibération N° 19– 02/09/2024

Objet : Finances Locales – 7.10 TRAVAUX COMMUNE DE LANEUEVILLE

M. le Maire

- rappelle la genèse du projet initié en 2020

- fait le point des possibilités actuelles de financement

Compte tenu de l'évolution des coûts et de la diminution drastique du montant des subventions, le projet a dû être revu à la baisse.

Ne connaissant pas actuellement le montant des subventions encore en discussion avec l'Agence Régionale de l'Eau, la Région Grand Est et l'Etat (DETR), la Commune ne peut s'engager dans un appel d'offre, faute d'avoir la garantie d'être en mesure d'honorer ses engagements financiers envers les entreprises.

La Direction Départementale Territoriale, qui est en charge des Routes Départementales, a confirmé de son côté ne pas pouvoir différer le traitement de la rue Basse et la rue Haute, les crédits dont elle dispose n'étant pas susceptibles d'être reportés sur l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

donne son accord à la DDT et à la CC2T pour que ces travaux d'enrobé, rue Basse et rue Haute, soient effectués en l'état, dès cette année.

2/ Travaux d'embellissement du village

M. le Maire propose au Conseil d'entreprendre la plantation d'une centaine de rosiers dans le village.

Ces travaux seraient confiés au service Insertion de la CC2T, après consultation des habitants.

Le Conseil donne son accord de principe.

5/ QUESTIONS DIVERSES

▪ Enquête publique complémentaire sur la modification du PLUiH

Dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLUiH, l'enquête publique complémentaire se déroulera **du lundi 23 septembre 8h30 au samedi 12 octobre 12h00**.

Les permanences de la commissaire enquêtrice, Mme Marie VAXELAIRE, se dérouleront comme suit :

- Siège de la CC2T : le lundi 23/09/2024 de 8h30 à 11h30
- Mairie de Domèvre-en-Haye : le vendredi 27/09/2024 de 9h00 à 12h00
- Mairie de Toul : le vendredi 27/09/2024 de 13h30 à 17h00
- Siège de la CC2T : le samedi 05/10/2024 de 8h30 à 12h00
- Siège de la CC2T : le samedi 12/10/2024 de 8h30 à 12h00

De plus, un registre dématérialisé sera consultable via le lien suivant : <https://www.registredemat.fr/pluih-terrestouloises2> et les habitants pourront également envoyer par mel leurs observations à l'adresse suivante : pluih-terrestouloises2@registredemat.fr

▪ Commande de composteurs

Des tracts ont été distribués pour une commande groupée de composteurs individuels.

Le retour des commandes est prévu pour le 11 septembre en Mairie.

Une animation est prévue le samedi 14 septembre de 10h à 11h en Mairie.

▪ Boîte à livres

M. BLOT demande où en est la confection de la boîte à livres.

M. WEBER répond qu'en juillet dernier, la TNT avait indiqué qu'elle effectuerait durant l'été la confection de cette boîte à livres dans le cadre d'un de ses ateliers.

Les vacances sont terminées, il convient d'interroger à cet égard la TNT.

▪ Demande attestation de don

M. MORET a effectué à ses frais (main d'œuvre et fourniture de matériaux) la remise en état du four à pain de la commune.

Il demande à cet égard une attestation fiscale de don.

Ce point sera mis au prochain ordre du jour.

▪ Cimetière

Etat du cimetière

Mme SCHNEIDER rapporte les doléances d'habitants concernant selon eux « l'état déplorable » du cimetière.

M. BORELA souligne que l'entretien est fait par la CC2T et que ces services sont intervenus récemment.

Il est rappelé que la Commune n'a en charge que l'entretien des allées et que l'entretien des tombes incombe aux concessionnaires.

Tombes « patrimoine »

Mme SCHNEIDER souligne par ailleurs la nécessité de préserver, comme faisant partie du patrimoine communal, certaines tombes au cachet particulier.

M. le Maire souligne que ce point a toujours fait partie des préoccupations de la municipalité, sur recommandation d'ailleurs du CAUE (cf. éléments conservés à la limite du cimetière et de son extension).

6/ POINT AJOUTE GAEC RENARD MOULIN

M DELAPORTE expose :

Il a été interpellé par les 3 frères du GAEC Renard Moulin :

« la ferme a entamé des démarches afin de déplacer un chemin blanc près de leur ferme voulant s'agrandir. Malheureusement il leur est impossible de le faire, le chemin blanc étant très mal placé. Les 3 frères ont donc fait les démarches auprès des mairies concernées (Lagney et Lucey). Après avoir obtenu les autorisations de ces derniers, ils ont été stoppés juste avant de commencer les travaux. En effet, les communes se sont rendu compte que le chemin appartient à la commune de Laneuveville. Le GAEC souhaiterait obtenir le consentement de la mairie. »

Le Conseil constate qu'en l'état, faute d'éléments, il ne peut statuer.

La mission est confiée à M. BORELA, M WEBER et Mme SCHNEIDER de :

- Recueillir auprès des membres du GAEC du Renard Moulin et de toutes mairies concernées, tout document et information corroborant les dires ci-avant.
- Procéder dans les archives de la Commune de Laneuveville à toutes recherches utiles permettant de recueillir les éléments nécessaires pour clarifier la situation.
- Du tout dresser un rapport permettant au Conseil de se prononcer.

Pour copie conforme.

Séance levée à 21 heures 15

Délibérations Rendues exécutoires le : 02/09/2024 Transmises à la Préfecture le : 05/09/2024 PV affiché en Mairie le : 05/09/2024
--